

Accès aux soins et sens du soin des enfants protégés (ASE / PJJ)



PERSPECTIVES

SÉVERINE EUILLET, PSYCHOLOGUE

JULIETTE HALIFAX, DÉMOGRAPHE

PIERRE MOISSET, SOCIOLOGUE

NADÈGE SÉVERAC, SOCIOLOGUE

Journée d'étude ONPE, DDD, CMU - 3 novembre 2016

Une étude dans la continuité des travaux précédents



Des recherches :

- **E. Cambois (2004).** Les personnes en situation sociale difficile et leur santé, *Les travaux de l'observatoire, n° 2003-2004*, Paris : Inserm.
- **M. Choquet, C. Hassler, D. Morin (2005).** *Santé des 14-20 ans de la protection judiciaire de la jeunesse (Secteur Public) sept ans après*, Paris : Inserm.
- **E. Corbet, P. Robin, I. Bourgeaux, O. Guye, K. Fontaine-Gavino, I. Jacob, D. Fiasson (2012).** *La santé des enfants accueillis au titre de la protection de l'enfance*. Recherche financée par l'ONED.
- **F. Bacro, A. Rambaud, C. Humbert, C. Sellenet (2013).** *La santé des enfants accueillis en établissements de protection de l'enfance, l'exemple de la Loire-Atlantique*. Recherche financée par l'ONED.
- **S. Fanello, M. Tanguy, P. Duverger, D. Rousseau, M. Rozé, S. Nguyen (2013).** *Parcours des enfants admis avant l'âge de 4 ans à la pouponnière sociale du foyer de l'enfance de Maine et Loire entre 1994 et 2001*. Recherche financée par l'ONED.

Des rapports publics :

- **ANESM (2005).** *Prendre en compte la santé des mineurs/jeunes majeurs dans le cadre des établissements/services de la protection de l'enfance et/ou mettant en œuvre des mesures éducatives*,
- **IGAS (2011).** *Les inégalités sociales de santé dans l'enfance. Santé physique, santé morale, conditions de vie et développement de l'enfant*, A. Lopez, M. Moleux, F. Schaetzel, C. Scotton.
- **ONED (2015).** *Dixième rapport annuel de l'observatoire national de l'enfance en danger remis au gouvernement et au parlement*.
- **Défenseur des droits (2015).** *Handicap et protection de l'enfant, des droits pour des enfants invisibles*. Paris.

Améliorer la connaissance et le suivi de l'état de santé des enfants protégés



Connaître l'état de santé des enfants protégés s'avère indispensable à l'adéquation de sa prise en charge.

- Rendre obligatoire la systématisation du bilan de santé à l'entrée dans le dispositif
- Optimiser, repenser l'usage du carnet de santé
- Repenser les supports, outils sanitaires et éducatifs dans leurs objectifs/formes/usages et dans leurs articulations (DIPC, PPE, RIS)
- Accompagner les professionnels dans l'usage de supports
 - ➔ *Lien avec le décret du 28 septembre 2016 relatif au référentiel fixant le contenu du projet pour l'enfant*

Dynamiser et formaliser un maillage institutionnel et territorial



Favoriser un accompagnement pluri-professionnel autour de la santé à partir d'une connaissance détaillée et actualisée des ressources territoriales.

- Constituer des annuaires/plate-forme et instaurer des espace-temps de rencontre pour faire vivre le réseau
- Établir des conventions/protocoles clairs et communiqués à l'ensemble des acteurs
- Renforcement du rôle des lieux de consultation/coordination de santé tels que la PMI
 - *Lien avec le décret du 29 septembre 2016 relatif à la composition pluri-institutionnelle de l'ODPE*
 - *Lien avec l'article 2 de la loi 2016 relatif à l'établissement de protocoles par le président du CD avec les responsables amenés à mettre en place des actions de prévention*

Anticiper et faciliter les changements de statut de l'enfant



Adopter une posture de continuité à l'égard de la santé des enfants protégés dans la perspective d'une continuité de parcours.

- Instaurer une transmission automatique des informations relatives aux changements
- Préparer les jeunes et les parents à s'emparer de leurs droits
- Sensibiliser les professionnels du milieu socio-éducatif aux aspects législatifs de la couverture santé

→ Lien avec l'article 15 de la loi 2016 relatif au projet d'accès à la majorité

Repositionner la santé comme moyen privilégié d' « approcher » l'enfant



Concevoir la santé, le rapport au corps et au soin de l'enfant comme une expression de son vécu familial et de son vécu du placement.

- Former l'ensemble des travailleurs sociaux aux effets des mauvais traitements sur la santé et le développement
 - Former les médecins aux expressions somatiques singulières des enfants protégés
 - Renforcer le rôle des infirmiers et des puéricultrices face aux enfants et en soutien aux équipes
 - Réfléchir collectivement au sein des institutions afin de dégager une position cohérente autour de la santé
- *Lien avec l'article 7 de la loi 2016 sur le médecin référent « protection de l'enfance »*

Renforcer la place des parents dans l'accompagnement sanitaire de l'enfant



Situer la question de la santé comme un point d'entrée à l'histoire commune entre l'enfant et son parent, trace d'une historicité sanitaire mais aussi familiale.

- Information auprès des parents des enjeux de la santé
- Accompagnement des parents dans leur parentalité autour du prendre soin de soi et de l'autre
- Sensibilisation des enfants à l'écoute de leurs symptômes, à la confiance en leur ressenti et à leur importance aux yeux des adultes prenant soin de lui

Des tensions observées à questionner collectivement



Mise à jour de tensions conceptuelles relevant de différents niveaux (territorial, institutionnel, politique, professionnel), chacune ouvrant à un continuum de positionnements autour :

- De l'implication des parents à l'autonomie du jeune
- De l'historicité à la préservation du secret, de l'intime
- D'un référent santé à un accompagnement partagé
- De l'individuel/singulier au collectif/prévention
- De la santé physique à la santé bien-être

→ sous l'angle du prendre soin et de l'intérêt de l'enfant

Des questions prégnantes et incontournables



- Quelle co-construction de logiques institutionnelles et conceptuelles articulant sphères éducatives et sanitaires ?
- Quelle évaluation des besoins de l'enfant en évolution ?
- Quelle place pour la participation active du mineur à sa santé physique et psychique dans son environnement familial et d'accueil ?
- Quelle sensibilisation des enfants à l'importance de prendre soin d'eux-mêmes ?



Merci de votre attention